



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le
règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 28-mars-2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CYCLOHEXANONE

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119453616-35-XXXX

Numéro d'index 606-010-00-7

Numéro EC 203-631-1

Numéro CAS 108-94-1

Synonymes CYCLOHEXANONE, CÉTO-CYCLOHEXANE, ANON, KÉTOHEXAMÉTHYLÈNE, ACIDE CÉTONE DE PIMÉLINE, SEXTONE

Substance pure/mélange Substance

Masse molaire 98.14 g/mol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solvant
revêtement de surface
Adhésifs
Désinfectant
Biocide
Agent phytosanitaire
Intermédiaire chimique
Utilisation en laboratoire
Revêtements
Agent nettoyant
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
E-mail : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H312 - Nocif par contact cutané
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H332 - Nocif par inhalation
- H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarbille.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
CYCLOHEXANONE 108-94-1	100%	01-211945361 6-35-XXXX	203-631-1	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16
Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
CYCLOHEXANONE 108-94-1	1620 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible	11 mg/L (Rat) 4 h	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme



un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. Retirer les prothèses, le cas échéant. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation

Nocif par inhalation.

Yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Cutané(e)

Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin**

Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antidote si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux



réglementations locales. Liquide et vapeurs inflammables. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. La vapeur/gaz est plus lourd que l'air et se propage sur le sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion. Le produit flotte sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Y

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Diluer avec de l'eau et éponger ou absorber avec un matériau sec et inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éliminer les déchets dans une installation d'élimination des déchets homologuée. Approchez-vous du largage par le vent. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ventiler la zone.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir Section 1, 8, 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas pénétrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins d'être correctement ventilés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver dans un endroit séparé et approuvé. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Incompatible avec les agents comburants. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement. Ventilation requise au sol. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la lumière du jour.

Matériaux d'emballage Matériau de récipient/équipement adapté: Acier, acier inoxydable. Matériau de

réipient/équipement non adapté. Plomb. Matière synthétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	France
CYCLOHEXANONE 108-94-1	Absorbed through skin: TWA: 10 ppm 8 hours TWA: 40.8 mg/m ³ 8 hours STEL: 20 ppm 15 minutes STEL: 81.6 mg/m ³ 15 minutes	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
CYCLOHEXANONE 108-94-1	-	4 mg/kg bw/day [4] [7] 10 mg/kg bw/day [4] [6]	80 mg/m ³ [4] [7] 80 mg/m ³ [5] [7] 100 mg/m ³ [4] [6] 40 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses

Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
CYCLOHEXANONE 108-94-1	5 mg/kg bw/day [4] [6]	20 mg/kg bw/day [4] [6]	20 mg/m ³ [4] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
CYCLOHEXANONE 108-94-1	0.0329 mg/L	0.329 mg/L	0.00329 mg/L	0.329 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
CYCLOHEXANONE 108-94-1	0.168 mg/kg dwt	0.0168 mg/kg dwt	10 mg/L	0.0143 mg/kg dwt	10 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. Mettre en place des contrôles techniques pour maintenir l'exposition en dessous des LEP ou des DNEL. Relier à la terre et effectuer la liaison équipotentielle de tous les circuits et équipements impliquant le produit. Tous les équipements doivent être anti-étincelles et antidéflagrants. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Matériel inapproprié : Rubber (natural, latex). Gants néoprène. Caoutchouc nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC). Viton™.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc butyle	>= 0.5 mm	> 8 heures
À court terme	Polyvinyl alcohol (PVA)		4 - 8 heures

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques. Les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques s'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre : Type A.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et

traitées dans une usine de traitement des eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Incolore À jaune clair	
Odeur	Menthe poivrée Odeur de camphre	
Seuil olfactif	0.12 ppm	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	-31 °C	Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	154 °C	Aucune information disponible.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	9.4%	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1.1%	
Point d'éclair	44 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité	420 °C	Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	2.2 mPa s @ 20°C	Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	86 g/l @ 20 °C partiellement soluble	Aucune information disponible.
Solubilité(s)	Méthanol l'éther diéthylique Acétone	Aucune information disponible.
Coefficient de partage	0.86	Aucune information disponible.
Pression de vapeur	500 - 700 Pa	Aucune information disponible.
Densité relative		Aucune information disponible.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible.
Densité de liquide	0.9465 g/mL	@ 20 °C
Densité de vapeur	3.4	Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Masse molaire 98.14 g/mol

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

 Propriétés explosives Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

 0.3 (butyl acetate = 1)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Peut former des peroxydes au contact de l'air.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur ou à des sources d'inflammation. Ne laissez pas la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Amines. Caoutchouc. Matière synthétique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Nocif par inhalation.
Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Nocif par contact cutané.
Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
CYCLOHEXANONE	1620 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg (Rabbit)	11 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.



Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		œil			Provoque de graves lésions des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
		Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants
CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Non mutagène

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	Lapin	Négatif Oral(e) NOAEL 500 mg/kg

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Algues	CEr50	32.9 mg/L	72 heures	Nocif pour les organismes aquatiques
	Poisson	CL50	527 mg/L	96 heures	Non classé
	Algues	CE10	3.56 mg/L	72 heures	Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

CYCLOHEXANONE (108-94-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Faible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
CYCLOHEXANONE	0.86

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
CYCLOHEXANONE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.



Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1915
Désignation officielle de transport de l'ONU CYCLOHEXANONE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
Code ERG 3L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1915
Désignation officielle de transport de l'ONU CYCLOHEXANONE
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
N° d'urgence F-E, S-D
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1915
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU CYCLOHEXANONE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1915
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU CYCLOHEXANONE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification F1
Code de restriction en tunnel (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H312 - Nocif par contact cutané
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H332 - Nocif par inhalation

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai
Mutagénicité	D'après les données d'essai
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	D'après les données d'essai
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	D'après les données d'essai
Toxicité aquatique chronique	D'après les données d'essai
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

- Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
- Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
- Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
- Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
- Agence de protection de l'environnement des États-Unis
- Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
- FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
- EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
- Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
- Base de données sur les substances dangereuses
- International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité